

La France souhaite que les excellents résultats obtenus ne soient pas remis en cause

Autor(en): **Brunet, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **47 (1967)**

Heft 4: **Kennedy Round**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887895>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La France souhaite que les excellents résultats obtenus ne soient pas remis en cause

par

Jean-Pierre BRUNET,

*Directeur des Affaires Économiques et Financières
au Ministère des Affaires Étrangères*

Depuis dix ans la France s'est résolument engagée dans la voie du libre échange international; elle a choisi de mettre un terme à des habitudes protectionnistes vieilles de près de trois quarts de siècle et de vivre en état de concurrence. Cette modification profonde de la politique commerciale française date du jour où notre pays a décidé de construire avec cinq de ses voisins la Communauté Économique Européenne. Depuis lors, la France a non seulement ouvert ses frontières aux pays du Marché commun, mais participé activement aux négociations tarifaires dans le cadre du GATT au cours desquelles la CEE, bien qu'elle soit d'ores et déjà la plus grande entité commerciale du monde, a montré qu'elle était très consciente de la nécessité de s'ouvrir davantage encore aux courants d'échange internationaux.

De ces conférences, la dernière en date — la négociation Kennedy — est sans conteste la plus importante. Les résultats obtenus après des conversations qui ont duré plusieurs années, à savoir l'abaissement de 30, 40 et bien souvent 50 % des droits de douane perçus sur les produits industriels par les pays les plus développés du monde « occidental », sont remarquables. Qu'il me soit permis, après avoir reconnu que ces résultats ont eu pour cause l'unité de vues dont ont témoigné les pays de la CEE dans cette affaire, de souligner l'apport original de mon pays à cette négociation.

1^o Nous avons souligné qu'il était à la fois équitable et raisonnable de faire porter l'effort d'abaissement des droits par priorité sur les tarifs élevés. Au début des négociations nous avons cherché à faire prévaloir l'idée

d'une « harmonisation » des tarifs par grandes catégories de produits. Les négociateurs de Genève se seraient donné pour objectif de ramener les droits perçus sur les produits finis à 10 % par exemple, sur les produits demi-finis à un taux plus faible, tandis que les matières premières auraient été admises en franchise.

Cette idée sans doute trop ambitieuse n'a pas été retenue mais nous avons réussi à convaincre d'abord nos partenaires de la Communauté, puis l'ensemble des Parties Contractantes au GATT, de la nécessité de corriger les écarts les plus voyants en appliquant la règle dite des disparités. Ainsi les tarifs des divers pays seront à l'avenir sinon harmonisés du moins plus comparables entre eux.

2° Nous avons également beaucoup insisté pour qu'un terme soit mis à certaines pratiques non tarifaires qui ont pour effet de freiner les échanges : au premier rang de celles-ci figure la fameuse loi dite du prix de vente américain, héritage d'une époque tout à fait révolue où l'industrie chimique américaine n'avait pas atteint le prodigieux développement qu'elle a connu depuis lors.

3° Nous avons enfin souligné la nécessité d'aborder avec un œil neuf les négociations sur les produits agricoles, produits pour lesquels les tarifs jouent en ce qui concerne le commerce un rôle secondaire. A cet égard, si nous avons réussi à convaincre nos partenaires de la CEE, nous n'avons pu faire triompher cette idée dans le cadre plus large du GATT; nous pensons cependant qu'elle fera un jour son chemin.

Dès le début de la négociation et à condition qu'on voulût bien prendre en considération les idées que je viens de rappeler, nous nous sommes déclarés disposés à collaborer sans réticence à la recherche de solutions permettant un abaissement sensible des droits de douane. Bien entendu si nous avons pu faire prévaloir l'essentiel de nos vues, c'est en grande mesure, comme je l'ai déjà dit, parce que nous avons travaillé de concert avec les autres États membres de la CEE; c'est, on le sait, la Commission de la Communauté qui négociait le tarif douanier commun de celle-ci. Le rôle de la Commission à la fois en tant que coordinateur des positions des divers pays membres et surtout comme négociateur unique a été fort utile; un peu partout dans le monde du reste la cohésion dont a fait preuve la Communauté, au cours de la négociation, a été relevée comme un événement marquant non seulement d'un point de vue économique mais aussi d'un point de vue politique.

*
* *

La négociation de Genève, malgré son caractère mondial, multilatéral comme on dit aujourd'hui, aura des effets particulièrement bienfaisants sur le commerce européen, et c'est une des raisons pour laquelle, dès le

début, la Communauté et particulièrement la France ont accueilli favorablement cette initiative américaine, initiative dont il est d'ailleurs juste de souligner que jamais sans doute les États-Unis ne l'auraient prise si le Marché commun n'avait pas existé. La très particulière importance pour la France des échanges franco-helvétiques nous a conduit à rechercher les méthodes propres à concilier les exigences spécifiques du commerce européen avec la nécessité d'aboutir à des résultats non discriminatoires c'est-à-dire valables à l'égard de tous. Il a fallu de l'ingéniosité pour inventer et faire jouer une « clause européenne » grâce à laquelle la Suisse ne pâtirait pas de l'application de la règle des disparités. Nos voisins en effet ne devaient pas faire les frais de divergences de vues entre les États-Unis et la Communauté; celle-ci se devait de prendre en considération les intérêts de certains grands secteurs de l'industrie suisse sur les produits desquels le tarif américain était élevé. Grâce aux contacts amicaux et fréquents entre négociateurs de la Communauté et négociateurs suisses, des solutions furent trouvées pour des produits possibles. Bien plus, grâce au front commun établi entre la Suisse et la Communauté dans la négociation relative aux produits chimiques, les États-Unis ont été conduits à assouplir notablement leur position. En ce qui concerne les produits horlogers — il s'agissait dans ce cas particulier d'une affaire très spécifiquement européenne — l'arrangement auquel nous sommes parvenus permet d'espérer que nous aboutirons progressivement à une organisation des échanges selon des modalités plus conformes à l'esprit de notre temps que celles en vigueur jusqu'ici. Enfin les experts ont dépensé des trésors d'ingéniosité pour la mise au point — dans un domaine particulièrement délicat — des concessions tarifaires avantageuses pour les exportateurs suisses de produits cotonniers.

*
* *

Les sentiments de satisfaction qui se sont exprimés lors de la signature l'été dernier des accords de Genève font aujourd'hui place à quelques inquiétudes devant l'offensive protectionniste déclenchée par certains membres du Congrès des États-Unis, offensive heureusement combattue avec vigueur par le gouvernement américain. Un nombre impressionnant de propositions de loi prévoyant l'institution de restrictions à l'importation d'une multitude de produits a été déposé sur le bureau du Congrès. Nous ne voulons pas croire qu'elles puissent jamais être votées, sinon le risque serait grand de voir remis en cause les résultats de la négociation Kennedy jugés satisfaisants par tous les pays d'Europe.

J.-P. B.